

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.018
RÈGLEMENT RGCA11-10-0007-4

Avis public est, par la présente, donné que lors des séances tenues le 8 septembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

R.R.1562.018 modifiant le règlement de zonage refondu 1562 dans le but de redéfinir les usages autorisés dans les zones I6-848, I6-838, C19 836, RM29-837, I1-839, I4-840 et RM31 767 en favorisant les classes d'usages commercial et industriel sans nuisances et résidentiel-mixte.

RGCA11-10-0007-4 modifiant le règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'ajouter cinq nouveaux secteurs d'application.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 7 octobre 2014, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

Fait à Montréal,

Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 21 octobre 2014.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement